

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Sophie GILLOT, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS*, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Frédéric DUBOIS et Monsieur Sébastien FOULONNEAU *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON*

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Thierry MARQUIS

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice.....	33
Présents.....	22
Votants .....	26

**DCM n°105/2024 - 4.2.1****Personnel communal - ouverture de trois postes non permanents**

Rapporteur : Monsieur le Maire

*Considérant qu'il est nécessaire que l'agent recruté pour faire face temporairement à l'absence de la programmatrice culturelle soit en doublon une semaine avant le début du contrat de remplacement,*

*Considérant qu'il est nécessaire que l'agent recruté pour faire face temporairement à l'absence de l'assistante technique du pôle aménagement soit en formation un mois avant le début du contrat de remplacement,*

*Considérant qu'il est nécessaire, comme les années passées, de recruter un agent pour faire face temporairement à un accroissement d'activité au service espaces verts et voirie durant la saison estivale,*

À noter que l'agent recruté serait à 50 % dans la mesure où un agent à 50 % a déjà été recruté en début d'année pour le même motif et que chaque année le besoin est d'un équivalent temps plein.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **OUVRE**, à titre non permanent, trois contrats comme proposés dans le tableau ci-dessous :

Filière / grade / indice majoré	Type de contrat	Nombre d'heures	Durée
Administrative - adjoint administratif territorial - indice majoré 366	Accroissement temporaire de l'activité	Temps non complet (30 heures 00)	Du 27 au 31 mai 2024
Administrative - adjoint administratif territorial - indice majoré 366	Accroissement temporaire de l'activité	Temps complet	Du 1 <sup>er</sup> au 30 juin 2024 ou 30 jours à compter du début du contrat
Technique - adjoint administratif territorial - indice majoré 366	Accroissement temporaire de l'activité	Temps non complet (17 heures 30)	Du 29 mai 2024 au 31 août 2024

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

*Les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents seront ouverts sur le chapitre 012 (charges de personnel) du budget 2024 de la commune.*

Délibération publiée le 30 mai 2024

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**



**Le secrétaire de séance,  
Thierry MARQUIS**



Envoyé en préfecture le 29/05/2024  
Reçu en préfecture le 29/05/2024  
ID : 044-200078079-20240521-DCM\_105\_2024-DE